



# CHARTRE DU MOUVEMENT

---



**LES  
PROGRESSISTES**





**1. Notre engagement politique est d'abord citoyen.** Le mouvement a pour objectif le **Change-ment pour Tous** en République Démocratique du Congo par le partage des richesses nationales et la lutte contre la pauvreté, la corruption et les inégalités.

**2. Notre mouvement a pour objet la mobilisation de l'intelligence collective pour la formulation, la promotion et la mise en œuvre de propositions d'intérêt général,** pour le développement économique, la création d'emplois durables, le progrès social, fondé une gouvernance transparente des affaires et des finances publiques, dans le respect de la Constitution, des institutions et lois de la République.

**3. La lutte contre les inégalités exige un débat public apaisé pour la mobilisation de l'intelligence collective vers le progrès commun.** Les propositions des Progressistes visent à nourrir ce débat, dans un esprit de rassemblement des forces de progrès.

**4. Conscients de l'exigence légitime de la population envers ses élus, les Progressistes s'engagent dans une action destinée à la réappropriation par les citoyens des affaires de notre République, mot d'origine latine signifiant littérale-**

ment "la chose publique". Notre action vise ainsi à assurer l'exercice effectif du droit fondamental de tout citoyen à participer à la direction des affaires publiques, prévu par l'article 21 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948.

**5. Déterminés à assurer sur l'intégralité du territoire de la République la pleine et entière sécurité des citoyens congolais, premier des droits de l'Homme et premier devoir de l'Etat garant de la souveraineté nationale,** les Progressistes sont engagés dans un combat pour la restauration de la dignité et de la fierté de la Nation congolaise, par le progrès commun et le changement pour tous.

**6. Les attaques personnelles et le mépris en politique créent la division, parasitent le débat public et sont une menace à la démocratie et au progrès.** Les progressistes s'expriment par des propositions visant le progrès commun, dans un débat ouvert, dans le respect des personnes et de leur contribution au débat public.

**7.** Le mouvement des Progressistes a vocation à rassembler tous les citoyens convaincus qu'un progrès économique et social accéléré est réalisable au Congo.

**8.** En situation de fragilité institutionnelle, économique et sécuritaire, la corruption est une atteinte directe à la vie humaine. La guerre à la corruption s'appuie donc sur un développement économique solide et partagé et sur la démocratisation de la société permettant la mise en oeuvre de stratégies institutionnelles de lutte contre la corruption.

**9.** Par conséquent, les Progressistes sont un rassemblement ouvert d'hommes et de femmes, de la société civile, du monde académique, associatif, économique, politique ou institutionnel, désireux d'apporter leur compétences, leur réseau et leur connaissance de la société congolaise, et d'oeuvrer à l'intérêt général de leurs concitoyens par la promotion des propositions du mouvement les Progressistes.

**10.** Dans la construction du Changement pour tous, fondé sur une croissance partagée pour le progrès social de tous les Congolais, nous sommes engagés dans une guerre à la pauvreté alimentée par la corruption.

**11.** L'accès au service public de base, à la santé pour tous, à l'éducation pour tous, à l'eau et à l'énergie pour tous, sont des obligations de l'Etat envers les citoyens. Ils doivent être garantis par le rétablissement de l'efficacité et de la transparence des finances publiques basé sur des réformes innovantes, adaptées, ayant fait leur preuve dans d'autres nations.

**12.** Le rétablissement des finances publiques et de la transparence des affaires publiques est un enjeu majeur de souveraineté nationale et de pérennité de la démocratie. Il conditionne l'efficacité des politiques publiques, et par conséquent la légitimité des autorités publiques.

**13.** Le mouvement est particulièrement dédié à la jeunesse congolaise. Le défaut de politique publiques dédiée à la jeunesse est la cause de l'extrême pauvreté, l'absence d'emplois et de perspectives économiques et sociales, qui frappe notre jeunesse et la conduit parfois jusqu'aux impasses de la violence et des milices criminelles.

**14.** L'accès de toutes et tous à la formation professionnelle, aux financements privés ou publics de projets d'entreprises, à des infrastructures de transport, d'énergie et

et de communications sont des **objectifs réalisables rapidement par la mise en œuvre de politique publiques de progrès commun.**

**15.** Ces objectifs peuvent être atteints rapidement par la mise en œuvre d'un projet de société construit en associant la jeunesse, les familles et les entreprises congolaises à sa formulation sur base des propositions que nous allons formuler et publier.

**16.** La pauvreté et la corruption qui s'entretiennent mutuellement sont le fait de l'homme et des dirigeants de la République, qui ont le devoir d'y mettre fin par des politiques publiques adaptés à la lutte contre les inégalités.

**17.** Nos valeurs sont celles de la démocratie et du respect de la loi fondamentale que le peuple Congolais s'est donné : sa **Constitution**.

**18.** Notre objectif politique fondamental est le **progrès de toutes et tous**, par le progrès de chacune et chacun, à qui la République a le devoir de donner des moyens égaux de s'épanouir socialement, économiquement et culturellement sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

**19.** S'engager au respect de la Constitution implique le respect des institutions qu'elle a mis en place. La consolidation de la démocratie n'est possible que dans le respect des institutions.

**20.** **Aucune société humaine n'ayant pu se développer dans la paix durable sans consolider ses institutions**, l'engagement Progressiste est incompatible avec la contestation des institutions, sauf dans le cas de fraude électorale massive constaté et reconnu, et détournement des objectifs des institutions de la République, notamment par la confiscation de la souveraineté nationale par un groupe de personnes, violations massives des droits humains et répression en violation des droits humains et libertés fondamentales du peuple Congolais.

**21.** **Le respect de la Constitution implique la reconnaissance et l'engagement à la mise en œuvre des droits humains et libertés fondamentales proclamés par la Constitution du Peuple Congolais** et par les instruments internationaux tel que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948.

**22.** *Notre engagement premier repose sur la défense de la vie humaine sacrée, de l'intégrité physique et de la sécurité des citoyens sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo, dont sont tout particulièrement responsables les forces de sécurité et armées de la République.*

**23.** **L'action politique des Progressistes se veut constructive.** Tout citoyen engagé en politique ou exerçant un mandat confié par le peuple congolais se doit de faire des propositions d'intérêt général, destinées à la promotion du bien commun de la Nation, de sa souveraineté pour le bien être des enfants, femmes et hommes citoyens de la République.

**24.** **L'activité politique des Progressistes s'exerce dans le cadre de la présente Charte et des institutions de la République, dans le respect et la mise en œuvre des dispositions de la Constitution du peuple Congolais.**

**25.** **L'activité politique, la défense et la promotion des idées et propositions des Progressistes ne doit se faire par l'appel à la manifestation que lorsque tout les voies institutionnelles et juridictionnelles, ont été épuisées, sauf cas d'application de l'article 64 de la Constitution.**

**26.** **Nous refusons, rejetons et combattons la démagogie et les promesses malhonnêtes destinées à tromper la population dans le seul objectif de la conquête du pouvoir.** Nous considérons la démagogie, le mensonge politique, et la personnalisation du débat politique comme une menace à la démocratie, aux institutions et à la Constitution du peuple Congolais.

**27.** **Les Progressistes revendiquent le droit citoyen à un débat politique public sur des projets de gouvernement** exposant clairement les choix de société et les réformes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs promis aux électeurs.

**28.** **Nous rejetons l'irresponsabilité consistant à la recherche du pouvoir sans avoir défini et préparé un programme de réformes étudié, cohérent et détaillé.** Les Progressistes s'opposeront à de telles pratiques politiques irresponsables qui conduisent inévitablement à des impasses, voire à des crises politiques, dont la nation et la population paient le prix fort, en subissant l'extrême pauvreté et le retard de développement humain, économique et social.

**29.** En considération de l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, et en conformité avec le texte de notre Constitution, nous nous engageons dans une action de renouvellement de la vie politique : chacun a droit d'accéder à la direction des affaires publiques de son pays, en exerçant pleinement sa liberté d'opinion, d'expression, de participation au débat public, et de communication. La République signifie en latin « chose publique », la République est donc un sujet qui appartient à tous les citoyens congolais.

**30.** Nous nous engageons à oeuvrer par notre action politique à ce que **50% des membres du Parlement soient des élus de la société civile**, et à ce que 50% des candidats que le mouvement sera amené à présenter à aux élections législatives, provinciales, urbaines et municipales soient des femmes.

**31.** L'adhésion au mouvement les Progressistes est ouverte à tout citoyen en âge de voter, membres ou non d'un parti politique existant, désireux de contribuer et de s'engager dans la lutte contre la pauvreté, dans le respect des principes et valeurs de la présente Charte.

**32.** L'intégrité morale est une condition absolue de l'appartenance au mouvement. Toute personne membre du mouvement reconnu coupable de détournement de fonds publics, de violation grave de la loi, de faits de violences sur autrui, ou encore d'agissements contraires au bien être et au développement social et économique des citoyens devra quitter le mouvement.

**33.** Nous considérons la coopération et les partenariats avec les Nations amies comme indispensables au développement de la Nation et à la promotion de la souveraineté nationale par le développement social, économique, humain de toutes et tous les citoyens congolais.

**34.** Nous croyons au progrès commun par la mobilisation de l'intelligence collective des hommes et femmes du Congo, par la mise en place d'une gouvernance participative du développement durable du Congo et de ses citoyens. Partout où cela est possible, et particulièrement au niveau local, municipal, provincial et urbain, les citoyens de la République doivent être associés aux choix politiques de dépenses publique par la mise en place de budget participatifs sur propositions des élus.

**35.** La protection de l'environnement naturel des communautés humaines vivant sur le territoire de la République est essentielle à notre développement humain, social et économique. L'exploitation des ressources naturelles ne peut se faire que dans la transparence absolue, et dans le respect de l'environnement des communautés locales et au bénéfice des citoyens et de la Nation.

**36.** Les propositions politiques du mouvement sont le fruit de débats ouverts, conduit dans la cordialité et l'écoute mutuelle, dans le respect de la liberté de pensée, d'opinion et d'expression.

**37.** Le financement des activités politiques du mouvement est transparent. Il est la responsabilité de tout adhérent. Le mouvement fait appel à la générosité publique, aux soutiens, aux dons et à l'entraide de ses adhérents et de tout citoyen se reconnaissant dans les principes et valeurs de la présente Charte. Le mouvement fait appel aux soutiens financiers au niveau national et international, des citoyens Congolais et étrangers dans le respect des prescriptions légales et de la transparence de la vie politique.

**38.** Nous croyons au progrès infini de la liberté et du progrès social des femmes et des hommes au Congo. Notre objectif premier est de libérer nos concitoyens des souffrances et l'atteinte à la dignité humaine dont est victime la population congolaise, frappée par les violences, la barbarie, les crimes, la faim, l'extrême pauvreté, la corruption le pillage des richesses nationales et la violation de ses droits et libertés fondamentales.

**40.** La mise en place de ces politiques publiques repose sur la transparence intégrale de la gestion des affaires et finances publiques, y compris et en particulier de l'exploitation des ressources naturelles de la Nation qui doivent contribuer au progrès social des citoyens de la République.


**41.** Les Progressistes s'engagent en conséquence à la ratification et à la mise en oeuvre effective des conventions internationales en la matière, notamment la Convention des Nations Unies de 2004 contre la corruption.



**42.** *L'ensemble des principes de la présente Charte forment le socle de l'engagement dans le mouvement des Progressistes. Les membres du mouvement des Progressistes s'engagent au respect et à la promotion de ces principes pour un débat politique apaisé porté sur des propositions d'avenir, et à participer à la définition de propositions de politiques publiques permettant la réalisation sans délai du Changement pour Tous en République Démocratique du Congo.*



LE PRÉSIDENT



*Samy*  
Samy BADIBANGA NTIJA



## ADRESSE

342 Petit Boulevard  
11<sup>ème</sup> rue  
Quartier Industriel  
Commune de Limete  
KINSHASA - RD CONGO



## CONTACT

P : 00 243 81 59 9 04 69  
E : [contact@congoprogressistes.org](mailto:contact@congoprogressistes.org)  
W : [congoprogressistes.org](http://congoprogressistes.org)



LES  
PROGRESSISTES